



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Papineau (conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) tenue le mercredi 20 février 2019, un projet de règlement a été déposé, modifiant la rémunération allouée au préfet et aux autres membres.

La rémunération actuelle du Préfet et des autres membres est fixée comme suit :

<u>MEMBRES</u>	<u>RÉMUNÉRATION ACTUELLE</u>	<u>RÉMUNÉRATION PROPOSÉE</u>
Préfet	33 926 \$	35 621 \$ (1)
Préfet suppléant	10 805 \$	10 054 \$ (1)
Membres du Comité adm.	9 576 \$	10 054 \$ (1)
Membres du Conseil	7 364 \$	7 733 \$ (1)
Présidents commissions	7 364 \$	7 733 \$ (1)

(1) Une rémunération additionnelle s'ajoute pour le membre du conseil qui siège à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal en fonction de sa présence (jeton de présence) à une telle réunion.

50 \$ Pour le président
25 \$ Pour le membre

(le projet de règlement, tel que déposé, ne prévoit aucun changement à l'égard de la rémunération additionnelle)

CONDITIONS DIVERSES :

Le règlement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019, le cas échéant;

La rémunération proposée comprend une allocation de dépenses évaluée au tiers de la rémunération.

La rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, conformément aux dispositions des articles 3, 4, 5, 6 et 8.

La rémunération additionnelle à l'égard des personnes qui ne sont pas membres de conseil de la Municipalité régionale de comté et qui siègent sur différents comités de la MRC s'applique intégralement en fonction de leur présence à de telle réunion.

Que ce règlement doit être adopté lors de la séance qui se tiendra le 17 avril 2019 à compter de 19 heures au 266 de la rue Viger à Papineauville, Québec.

Le bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit projet de règlement.

DONNÉ à Papineauville ce 22^e jour de mars deux mille dix-neuf.


Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale